

Vous êtes professionnel de santé ayant pour projet de vous installer en libéral dans l'agglomération mulhousienne. Vous souhaitez être accompagné par un mentor :

NOM Prénom : _____

Profession : _____

Téléphone : _____

Mail : _____

Adresse professionnelle : _____

A envoyer par courrier ou par mail à la CPTS (contact@cpts-mulhouse-agglo.fr) qui vous recontactera.

Vous pouvez aussi directement vous inscrire sur notre site web :

www.cpts-mulhouse-agglo.fr/mentorat/



Vous êtes professionnel de santé libéral en activité depuis au moins 3 ans et êtes intéressé pour accompagner un collègue qui souhaite s'installer ou nouvellement installé en libéral :

NOM Prénom : _____

Profession : _____

Téléphone : _____

Mail : _____

Adresse professionnelle : _____

**Les fonctions de mentor sont bénévoles.
L'accompagnement est annuel.**



CPTS MULHOUSE AGGLOMERATION

Adresse :

Business Campus
Entrée A – Bureaux 1.10 et 1.11
15 rue des Frères Lumière
68200 MULHOUSE

Téléphone :

09 52 92 22 39

Courriel :

contact@cpts-mulhouse-agglo.fr

Web :

www.cpts-mulhouse-agglo.fr

DISPOSITIF MENTORAT



Un projet d'installation...

Jeune installé...

*Faites-vous accompagner par un
professionnel de santé du territoire.*

DISPOSITIF MENTORAT



CORRESPONDRE

Écoute et disponibilité de part et d'autre, permettent au mentor et au/à la mentoré(e) de créer une dynamique d'échanges réguliers, basée sur la bienveillance, la convivialité et la confidentialité, selon une périodicité adaptée.



VISER

Le dispositif vise à créer un lien entre un professionnel de santé souhaitant s'installer en libéral dans l'agglomération mulhousienne et un professionnel de santé en activité qui l'écoute et l'accompagne dans les étapes-clefs de son installation et de son début d'activité.



ORGANISER

Le mentor apporte son aide et son expertise face aux interrogations du/ de la mentoré(e) dans le domaine de l'organisation professionnelle et notamment de la connaissance des structures ressources (Ordre, CPAM, ARS, Syndicats, ...)



ACCÉDER

Le mentor fait bénéficier le/la mentoré(e) de sa connaissance des réseaux de professionnels de santé du territoire, mais aussi de son expérience de l'environnement social, culturel, scolaire et d'habitat dans le territoire.



CONSEILLER

Tout en respectant l'indépendance professionnelle de chacun, le mentor apporte, en fonction des besoins exprimés par le/la mentoré(e), ses connaissances et son expérience, dans un dialogue ouvert et respectueux.